



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 04 JUILLET 2023

**CONVOCATION**

Date : 20/06/2023

Envoi le : 27/06/2023

Publication le : 27/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 04 juillet à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29  
Présents : 23  
Absents : 06  
Pouvoirs : 05  
Votants : 28

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,  
Christine MÉNORET,  
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA, Aurélie LERICHE, Florence MÉTIVIER  
Messieurs Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, Erick MORCHOISNE.

**Absents excusés :**

Madame Lyn FAIPOUX,  
Messieurs Éric VERHILLE, Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU,  
Pascal ARRAGAIN, François BOUGAULT.

**Absents :**

Madame /  
Messieurs /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.  
Monsieur Daniel PERRICHOT avait donné pouvoir à Monsieur Éric GUILMET.  
Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.  
Madame Lyn FAIPOUX avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.  
Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

**Secrétaire de séance :**

Madame Sylviane FORTUN.



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230704-DEL\_04072023\_05-DE



**DEL N° 04-07-2023/05 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023 - ASSOCIATION « RANDO CLUB LUYNOS LES AIGRETTES »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Rando Club Luynois « Les Aigrettes » a déposé une demande de subvention communale pour 2023, au titre de participation au financement d'une formation PSC1 (Prévention et Service Civique de niveau 1) pour ses membres.

Considérant que cette association participe cette année aux balades estivales Luynoises mise en place dans le cadre de la saison touristique mais aussi qu'elle va encadrer et participer à la sécurisation de la Marche de l'été de la Saint-Martin, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à titre tout à fait exceptionnel la somme de 400 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DÉCIDE d'attribuer à l'association Rando Club Luynois « Les Aigrettes », à titre tout à fait exceptionnel, une subvention d'un montant de 400 € au titre de l'année 2023.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

A blue ink signature of Madame Sylviane Fortun, written in a cursive style.

Madame Sylviane FORTUN,  
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **06 JUIL. 2023**  
Et sa publication le site internet de la commune le : **06 JUIL. 2023**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 06/07/2023  
Reçu en préfecture le 06/07/2023  
Publié le   
ID : 037-213701394-20230704-DEL\_04072023\_05-DE